

Association n° W061005229

La Roquette sur Siagne le 30 novembre 2020

PV ASSEMBLEE GENERALE DU 30 NOVEMBRE 2020

Cette année l'Assemblée Générale s'est tenue de manière dématérialisée pour cause de Covid-19. Tous les adhérents à jour de leur cotisation 2020 ou dispensés de cotisation ont été consultés par mail ou par courrier pour ceux qui ne disposent pas d'adresse mail. 70 adhérents se sont exprimés sur cette consultation.

Sommaire

- ✓ Rapport moral et d'activité 2019
- ✓ Compte de résultat 2019
- ✓ Budget prévisionnel 2020
- ✓ Composition du CA, renouvellement et modifications
- ✓ Changement d'adresse du siège social
- ✓ Adresse par Pierre Monard, président en exercice

1. Rapport Moral et d'Activité 2019

Le rapport moral d'activité par Albert Dauphin, président en exercice pour l'année 2019, est disponible en PJ 1 .

Résolution 1

Il a été demandé aux adhérents de prendre connaissance de ce rapport et d'approuver ce rapport et donner quitus au bureau pour sa conduite des opérations »

Vote pour	<input type="checkbox"/> 70
Vote contre	<input type="checkbox"/> 0
Abstention	<input type="checkbox"/> 0

Ce rapport est donc approuvé et quitus est donné au bureau pour sa conduite des opérations.

2- Compte de Résultats 2019

Le Compte de Résultats 2019 établi par Brigitte Fondacci, trésorière en exercice pour l'année 2020, est disponible en PJ 2 .

Résolution 2

« Il a été demandé aux adhérents de prendre connaissance du Compte de Résultats 2019 et d'approuver ce rapport financier et donner quitus au bureau pour sa conduite des opérations »

Vote pour	<input type="checkbox"/> 68
Vote contre	<input type="checkbox"/> 0
Abstention	<input type="checkbox"/> 2

Ce rapport est donc approuvé et quitus est donné au bureau pour sa conduite des opérations.

3 - Budget Prévisionnel 2020

Le budget prévisionnel 2020, établi par Brigitte Fondacci, trésorière en exercice pour l'année 2019, est disponible en PJ 3 .

Résolution 3

« Il a été demandé aux adhérents d'examiner le Budget Prévisionnel 2020 et d'approuver ce budget »

Vote pour	<input type="checkbox"/> 70
Vote contre	<input type="checkbox"/> 0
Abstention	<input type="checkbox"/> 0

Le Budget Prévisionnel 2020 est donc approuvé .

4 - Composition du CA, renouvellement et modifications

Le mandat de 3 ans des administrateurs suivants arrive à échéance en 2020 :

- Michel Fossemale
- Pierre Gaillard
- David Gallier
- Albert Dauphin
- Brigitte Fondacci
- Jean-luc Fondacci

Pierre Gaillard et David Gallier ne souhaitent pas se représenter à nouveau.

Par contre, le CA propose de coopter 1 nouvel administrateur :

- Raymond Grinneiser

et de réintégrer un membre qui avait démissionné pour raisons personnelles :

- Jean-claude Boschel

Il a été demandé aux adhérents de se prononcer sur leur acceptation des candidats en tant qu'administrateur pour un mandat de 3 ans :

Nom	Oui	Non	Abstention
Michel Fossemale	68	0	2
Brigitte Fondacci	69	0	1
Jean-luc Fondacci	69	0	1
Albert Dauphin	69	0	1
Raymond Grinneiser	69	0	1
Jean-claude Boschel	64	0	6

Les candidats sont tous acceptés en tant qu'administrateur du CA .

A l'issue du vote, la composition du CA est donc la suivante :

- ✓ **Pierre Monard (Le Cannet)**
- ✓ **Marc Varloteaux (La Roquette)**
- ✓ **Christian Rodas (La Roquette)**
- ✓ **Michel Fossemale (Cannes)**
- ✓ **Brigitte Fondacci (La Roquette)**
- ✓ **Jean-luc Fondacci (La Roquette)**
- ✓ **Raymond Grinneiser (Mouans Sartoux)**
- ✓ **Jean-claude Richard (Mougins)**
- ✓ **Jean-claude Boschel (La Roquette)**
- ✓ **Albert Dauphin (Mougins).**

Le CA se réunira pour élire son bureau .

5 - Changement d'adresse du siège social

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social à l'adresse du président en exercice soit au :

« 41 rue de l'orangerie, 06110 Le Cannet »

Pour la bonne forme nous avons demandé aux adhérents d'entériner cette décision.

Vote pour	<input type="checkbox"/> 67
Vote contre	<input type="checkbox"/> 2
Abstention	<input type="checkbox"/> 1

La décision est donc entérinée.

6 – Adresse de Pierre Monard, Président en exercice

Le texte de l'adresse du président aux adhérents est disponible en PJ 4.

Bien qu'aucun vote ne soit nécessaire formellement, il a été demandé aux adhérents de s'exprimer sur les objectifs qui y sont mentionnés.

Favorable	<input type="checkbox"/> 69
Défavorable	<input type="checkbox"/> 0
Abstention	<input type="checkbox"/> 1

7 – Questions diverses

Enfin, pour terminer cette AG, il a été rappelé que l'ADNA a reçu en 2020 l'agrément : "Environnement"

Nous vous remercions tous de votre participation et du soutien aux actions conduites par le bureau.

Le Président :



Pierre Monard

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2019

Chers adhérents

L'année 2019 a été consacrée à l'information des élus, du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (depuis Ministère de la Transition Ecologique), du Ministère des Transports, de la DGAC et de l'ACNUSA sur la situation des riverains de l'aéroport Cannes-Mandelieu soumis aux nuisances des Jets Privés, de l'Aviation Légère et des Hélicoptères. Le forcing sur la problématique des survols des jets pour l'atterrissage par la VPT 17 (le trombone) a finalement été entendu et le Directeur de la DGAC a donné consigne à ses équipes de procéder à l'étude d'une Trajectoire Alternative Satellitaire de moindres nuisances. Cette décision a été accompagnée d'une priorité pour une application sur l'aéroport de Cannes-Mandelieu par rapport à d'autres aéroports. Les travaux ont donc commencé en fin d'année avec un chef de projet nommé : le Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile du Sud-Est situé à Aix en Provence. Cette étude continuera en 2020, année où des essais de validation seront réalisés.

Lors de la CCE de juin 2019 votre association a voté contre l'adoption du projet d'arrêté restrictif, présenté par la DGAC en séance, et qui n'a de restrictif que le nom. Il a cependant été publié le 5 août 2019. Nous avons protesté à tous niveaux contre l'iniquité de cet arrêté et vous avons alerté et informé largement à ce sujet qui continue à faire débat en 2020. Le maire de Cannes s'est d'ailleurs emparé depuis de ce dossier. Nous avons aussi participé activement au groupe de travail "Nuisances de l'Aviation Légère", piloté par l'ACNUSA, qui a rendu son rapport en avril 2020.

L'ADNA s'est aussi impliquée dans le processus de finalisation du Scot Ouest, projet d'orientation et de développement de notre région : le lobby aéroportuaire voulait faire inscrire dans ce plan que le développement de la bande littorale doit être orienté pour permettre le développement de l'activité de l'aéroport déclaré "fer de lance de l'économie locale".

Nous avons aussi assisté les mairies de La Roquette et de Mougins dans le cadre de enquête IFOP commanditée par l'aéroport et publiée dans Nice Matin dont les conclusions étaient déconnectées du vécu des habitants du bassin de vie Cannes-Grasse en matière de perception des nuisances subies et de l'intérêt de la présence de cet aéroport. Les contre-enquêtes réalisées ont permis de remettre les pendules à l'heure.

Sur le plan pratique, nous avons doté l'association d'une possibilité de paiement des cotisations par cartes bancaires avec la création d'un site sécurisé dédié.

Nous avons utilisé des subventions d'entité locales (CAPG et Mairies) pour approvisionner un dispositif de mesure des bruits qui sera mis en activité en 2020.

Enfin, nous vous avons tenus informés des différentes actions entreprises et des échanges de courriers officiels :

- ✓ par des lettres d'informations adressées à ceux qui disposent d'une adresse mail,
- ✓ par des relais sur nos sites Facebook et Twitter
- ✓ par la tenue à jour de notre site.

La presse locale, sollicitée, a relayé plusieurs de nos interventions et nous avons eu des commentaires de la presse nationale à l'occasion du festival du film.

Toutes ces actions demandent bien évidemment à être prolongées en 2020.

Nous demandons votre approbation sur ce rapport moral.

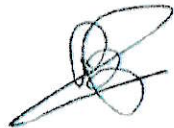
Le président
A. DAUPHIN

Compte de résultat 2019

Charges	2019	Produits	2019
Fournitures administratives	526	Cotisations	3497
Assurance	198		
Cotisations UFCNA	190	Subventions	
Frais mission réception	2779	Subvention Pégomas	100
Dispositif de mesure de bruit	3304	Subvention Mouans-Sartoux	100
Publicité	936	Subvention Pays de Grasse	2500
Frais bancaires	50	Subvention Mougins	500
		Subvention Le Cannet	1000
		Total Subventions	4200
		Perte	-286
Total des dépenses	7983	Total des recettes	7697

La trésorière

B. Fontaine



Le Président

A. Dauphin



29/5/2020

Budget prévisionnel 2020			
Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Fournitures administratives	600,00	Cotisations	3000,00
Assurance	400,00		
Séminaires	300,00		
Communication	1500,00	Subventions	
Relations publiques		Subvention La Roquette	100,00
Assemblée générale et réunions publiques	1000,00	Subvention Pégomas	100,00
Déplacement mission réception	1500,00	Subvention Mouans-Sartoux	100,00
Frais de transport		Subvention CAPG	2500,00
Frais réception		Subvention Mougins	500,00
Frais postaux, télécommunication	200,00	Subvention Conseil régional	1000,00
Téléphone		Le Cannet	1000,00
Affranchissement		Subvention Conseil départemental	1000,00
Etudes techniques	500,00	Subvention CACPL	1000,00
Matériel de mesure nuisances	1500,00		
Cotisations	300,00	Total Subventions	7300,00
Honoraires conseiller juridique	2500,00		
Total des dépenses	10300,00	Total des recettes	10300,00

La trésorière

 Fondacci Brigitte

Le Président


A. Dauphin

ADRESSE DE PIERRE MONARD PRESIDENT REFLEXIONS, PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS

• L'Aéroport de Cannes-Mandelieu (ACM)

Cet été, après le confinement, l'aéroport a démontré qu'il ne réduirait, ni même ne limiterait, jamais volontairement son trafic. Pour satisfaire le plaisir de quelques-uns et pour le bonheur de leurs actionnaires l'aéroport estime même normal que les riverains subissent des nuisances pour que l'activité aérienne se développe. Leur peu de considération pour les riverains et leur modèle économique est tel que l'aéroport a repris son activité alors que le Bureau Riverains a été mis en chômage partiel (1 à 2 journées par semaine de travail au mieux !).

Manifestement le non-respect des trajectoires ne porte pas à conséquence pour les compagnies aériennes, les écoles de pilotage professionnelles et les divers usagers de l'aéroport.

• DGAC

Durant l'année 2020, sous la forte pression de certains élus et de notre association, la DGAC a fait un véritable effort et étudié la mise en place d'une trajectoire de délestage de la VPT plus moderne et de moindre nuisance (4 500 foyers survolés au lieu de 12 500 - estimation DGAC-). Mais la DGAC reste une lourde administration qui peut être qualifiée de « grande muette ». Elle communique très peu sur ses études, le déroulé du projet et les conditions d'exploitation de cette trajectoire créant les conditions d'un malaise par manque d'information.

Par ailleurs l'arrêté modificatif de 2019 publié par la DGAC doit encore évoluer pour garantir une vraie protection des riverains.

• LES PLAINTES

Par rapport à l'année 2019, le nombre de plaintes de juin à août a été multiplié par 3 et passe de 7902 à 22932 dont près de 14 000 concernent les jets. Notre système de plainte, en fonctionnement depuis 3 ans, a modifié la donne. En effet, ce système accessible à tous a permis de démontrer à ceux qui auraient pu en douter (l'aéroport a une stratégie de communication bien rôdée pour minimiser son impact) l'importance des nuisances. **Il est donc toujours nécessaire de faire connaître la nuisance et le préjudice que vous subissez en signalant tout survol qui vous paraît abusif ou nuisible. Faire connaître ce système autour de vous et augmenter le nombre de plaignants c'est augmenter notre crédibilité.**

• SITUATION

Cet été, et même pendant le confinement, l'activité de l'aviation dite d'affaire a explosé. L'Uberisation des jets privés et des hélicoptères est bien en route avec une réelle augmentation du trafic. Nous ne parlerons pas des conditions de détournement des contraintes liées aux déplacements pendant et après confinement par les vols dits d'affaire (voir article du monde sur notre site...) : dans ces milieux, l'exemplarité et le civisme sont des concepts réservés au commun des mortels.

L'activité de l'aéroport de Cannes a atteint cet été la limite du tolérable pour les riverains. Même si la communication de l'aéroport annonce une baisse d'activité en raison du COVID, la période juillet-août a vu une augmentation très importante des vols d'affaire et des activités d'aviation légère.

Pour l'aviation d'affaire la répartition qui jusqu'alors restait à un taux de 80/20% entre Nice et Cannes est passée à 70/30 % sur cette période avec une augmentation de trafic de +17% pour ACM, soit 625 jets de plus qu'en 2019, et des journées avec plus de 71 survols contre 50 maximum l'année dernière.

**4266 survols de jets en juillet-août 2020 contre 3641 en 2019
PLUS DE TRAFIC = PLUS DE NUISANCE**

La coupe est pleine et le nombre de plaintes a explosé d'autant que, faute de bureau riverains, le respect environnemental des trajectoires n'a pas fait l'objet de contrôles.

Or ni vos élus, ni même l'Etat n'ont les moyens de limiter et lisser l'activité de l'aéroport pour tenir compte de ses nuisances imposées à la population. Cette carence de l'Etat à protéger sa population de l'activité d'une entreprise privée est surprenante et inacceptable.

Nous assistons à une prise de conscience des populations de l'urgence climatique et de l'impact du trafic aérien sur les émissions de CO2 (et autres Gaz à effet de serre -GES-) et le réchauffement. Les avantages fiscaux accordés à l'aéronautique (non taxation du kérosène, TVA réduite...) remis en cause par la convention citoyenne ont été maintenus suite aux pressions du lobby aéronautique en raison de la crise COVID. Mais l'aviation d'affaire, se porte très bien et pourrait faire l'objet d'un système de taxation proportionnel au taux d'émission de CO2 par passager qui est 40 fois supérieur à celui du vol commercial (lui-même 30 fois supérieur au train). Après tout, les automobiles les plus polluantes font l'objet de malus ce qui n'empêche pas l'industrie automobile de progresser plus vite que le transport aérien pour la maîtrise des émissions.

Sur le plan local, nous savons que les avions évoluant à moins de 3000 pieds émettent une pollution directe sous leur trajectoire de survol (particules fines -PM 10 et PM 2.5-, particules ultra fines -PUF- et composés organiques volatils -COV-). Or l'altitude maximum pour la VPT est de 2000 pieds...

Il est demandé aux élus d'établir des plans de réduction d'émission des gaz à effet de serre (RTE) mais le secteur aérien est exclu de ces plans !

Enfin, compte tenu des nuisances et de l'impact sur le cadre de vie on peut se demander si l'argument d'attractivité économique si souvent agité par l'aéroport est justifié, voire réel, et si l'activité de l'aéroport ne créerait pas en plus une perte d'attractivité pour la région (immobilier, tourisme...)

NOS DEMANDES NE SONT PAS EXHORBITANTES

- Revenir au plafonnement antérieur de 10 000 mouvements de jets par an
- Donner les moyens réglementaires (arrêté ministériel ou texte applicable juridiquement) pour que les représentants locaux de l'Etat, sur la demande des élus et des associations de défense, puissent influencer sur l'activité de l'aéroport en fonction des nuisances,
- Exploiter la trajectoire d'approche de moindre nuisance alternative au plus vite,
- Etablir un véritable Volume de Protection Environnemental (VPE) pour la VPT avec des sanctions adaptées et non plus une sanction limitée à une altitude de 1600 pieds au lieu de 2000 pieds (arrêté de 2019),
- Mieux exploiter les arrivées par la mer,
- Mettre en place des créneaux d'activité par type de trafic,
- Minimiser les nuisances de l'aviation légère (reprise arrêté 2019) et du trafic hélicoptère,
- Interdire les avions les plus bruyants,
- Avoir accès aux données brutes des trajectoires sans filtrage,